

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



LA LETTRE D'INFORMATION DU SOUVENIR FRANÇAIS

LA LETTRE N°119
Septembre 2026

LA PAROLE DU PRÉSIDENT GÉNÉRAL

Il y a cent ans : la Guerre du Rif



Le Maroc s'est imposé comme le pays africain le plus proche de la France, que ce soit par le nombre de visas délivrés aux ressortissants étrangers[1] (le Maroc arrive en deuxième place derrière la Chine, avant l'Inde et l'Algérie) ou, surtout, par la préparation de la **signature d'un traité bilatéral**, le premier que la France signera avec un pays hors de l'Union Européenne[2].

Les relations entre la France et le Maroc sont « *exceptionnellement positives dans tous les domaines* »[3], selon les déclarations du Premier ministre, Sébastien Lecornu.

Voilà donc venu le temps de **refonder nos relations mémorielles**.

Il y a plus de vingt ans, j'avais proposé au Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de Libération une résolution : mettre en place une commission mixte chargée

de rédiger ensemble les textes pédagogiques à apposer sur chaque monument combattant érigé par la France au temps du protectorat.

Quel plus beau message que celui de deux pays capables d'**écrire ensemble l'histoire**, voire d'écrire deux histoires sur un même panneau, lorsque l'accord ne se fait pas !

Cette « résolution mémorielle » pouvait alors servir d'exemple à bien d'autres nations.

Le ministre marocain avait répondu : « *trop tôt* ».

Alors, en cette année en « 6 », tellement importante dans notre histoire partagée (1906, conférence d'Algésiras ; 1926, fin de la Guerre du Rif ; 1946, création du Parti démocratique de l'indépendance ; 1956, indépendance du Maroc), il est bon de rappeler aussi **que le 18 juin 1945, le Général de Gaulle fit de Mohammed V un Compagnon de la Libération.**

Présent, depuis l'origine du protectorat au Maroc, Le Souvenir Français souhaite être un acteur essentiel de cette avancée mémorielle **pour que vivent nos relations partagées.**

[1] Voir le site de la Direction générale des étrangers en France (ministère de l'Intérieur), qui a publié une étude intitulée « La délivrance des visas aux étrangers ». URL : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/publications/les-chiffres-de-l-immigration-en-France/les-visas>

[2] Voir le site du Gouvernement qui a publié, le 1er juillet 2026, un article intitulé « Renforcer les liens entre la France et le Maroc », info.gouv.fr. URL : <https://www.info.gouv.fr/actualite/sebastien-lecornu-au-maroc-pour-la-15e-reunion-de-haut-niveau-franco-marocaine>

[3] Ibid. Il est également possible d'y retrouver les transcriptions des discours de Sébastien Lecornu, celui de ses propos introductifs ainsi que celui du point presse.

Photo : Cimetière militaire de Ben M'Sick à Casablanca (Maroc)

Serge BARCELLINI
Contrôleur Général des Armées (2s)
Président Général de l'association "Le Souvenir Français"

Contact : communication@souvenir-francais.fr

Actualités

Billets d'humeur du
Président Général

Agenda de la Chapelle de
Rancourt

Podcast « Passeurs
d'histoires »



LE THEME DU MOIS

LE SOUVENIR FRANÇAIS

SOUS LES PROJECTEURS



JOURNAL DU PRÉSIDENT



IL ÉTAIT UNE FOIS UN MONUMENT



AGENDA DU MOIS



L'ŒIL DE L'HISTORIEN



Max Schiavon

NOS PARTENAIRES



TROIS QUESTIONS À...



Frédéric Grasset

C'ÉTAIT HIER



POUR EN SAVOIR PLUS...



UNE PHOTO ET SON HISTOIRE



Notre boutique

Guide des acteurs
de mémoire 14-18
(Édition 2026)



Georges Chaizy,
itinéraire d'un
appelé en Algérie



"Mémoire de
Résistants" par
Léon Landini



Commandez du
vin pour vos
événements !



Si vous souhaitez aider Le Souvenir Français et devenir gardien de la mémoire, n'hésitez pas à adhérer ou à [faire un don avec ce formulaire.](#)



REJOIGNEZ-NOUS !

Choisissez votre formule
et renvoyez-nous le coupon-réponse

L'association mémorielle Le Souvenir Français, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir votre LEGS ou votre DONATION.

Pour information et aide dans votre démarche en toute confidentialité, écrivez à legs@souvenir-francais.fr

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre versement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Dans le cadre de la dématérialisation des déclarations annuelles de revenus, la production de justificatifs de versements pour bénéficier d'une réduction d'impôt n'est plus requise. Toutefois, en cas de demande de l'administration fiscale, un reçu sera émis et transmis. **Le règlement en ligne privilégie la transmission automatique de ce reçu par voie électronique.**

FORMULE CHOISIE - 2026

PROFIL ADHÉRENT(E)	Montant après défiscalisation ▼	
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal pour les règlements via le site Internet national	à partir de 10 €	3,40 €
Cotisation membre Titulaire avec reçu fiscal	à partir de 20 €	6,80 €
Cotisation membre Bienfaiteur avec reçu fiscal	à partir de 50 €	17,00 €
Cotisation Jeunes (à partir de 13 ans et jusqu'à 25 ans pour les étudiants)	5 €	
4 revues annuelles - si adhérent (l'abonnement n'ouvre pas droit au reçu fiscal)	10 €	

MOYENS DE RÈGLEMENT À VOTRE DISPOSITION :

- par CHÈQUE : à l'ordre de LE SOUVENIR FRANÇAIS | à envoyer au siège social : 20 rue Eugène Flachat – 75017 Paris
- par VIREMENT BANCAIRE : PARIS IDF CENTRE | IBAN : FR60 2004 1000 0100 9491 4Y02 030 PSSTFRPPPAR
- en ESPÈCES : à remettre à un responsable du Souvenir Français dans une enveloppe avec votre nom
- en LIGNE, simple, rapide et sécurisé : <https://le-souvenir-francais.fr/soutenir-le-souvenir-francais/>

— Avec nos remerciements pour votre fidélité et pour votre soutien —



ADHÉSION ☐ RENOUVELLEMENT COTISATION ☐ DON ☐

Je verse la somme de € en règlement de (case à cocher) ☐ ma cotisation
☐ ma cotisation AVEC abonnement revue

Délégation ou Comité d'affiliation.....



Mes coordonnées

(nécessaires pour l'émission du reçu fiscal, à partir de 20 € par chèque ou virement)

NOM.....

Prénom.....

Adresse postale.....

Code postal..... Ville.....

Adresse électronique.....

Téléphone (fixe ou portable).....

Date :.....

Coupon-réponse à envoyer avec votre règlement à :
Le Souvenir Français - 20 rue Eugène Flachat - 75017 Paris

#STM

Le Souvenir Français – Association nationale reconnue d'utilité publique par décret du 1^{er} février 1906 – Tél. 01 48 74 53 99. En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés) l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

Suivez-nous sur les réseaux !



Le Souvenir Français
20 rue Eugène Flachat
copyright www.le-souvenir-francais.fr 2024

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)